



Association
Henri Capitant

12, Place du Panthéon
75005 PARIS
contact@henricapitant.org

JOURNÉES INTERNATIONALES

BORDEAUX – PARIS

3 JUIN au 7 JUIN 2019

LA SOLIDARITE

Questionnaire relatif au thème n°1

SOLIDARITÉ ET FAMILLE

Bordeaux, séance du 3 juin 2019

Alain BENABENT

Agrégé des Facultés de droit, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation

alainbenabent@wanadoo.fr

Remarques introductives

Ce questionnaire est articulé autour de trois grands axes qui semblent à première vue pouvoir être dégagés pour le traitement du thème, étant précisé que si, compte tenu notamment de la teneur de votre droit, un quatrième axe (ou plus) vous semble opportun, je vous remercie évidemment de le proposer.

Ces trois axes actuellement retenus sont :

- la solidarité familiale vis-à-vis du groupe social ;
- la solidarité familiale dans la vie quotidienne ;
- la solidarité familiale sur le plan patrimonial.

I.- LA SOLIDARITE FAMILIALE VIS-A-VIS DU GROUPE SOCIAL

A - Le nom

Quelles sont, dans votre droit, les règles et modalités d'attribution, de changement ou de perte de nom et dans quelle mesure elles dépendent des liens familiaux ?

B - La nationalité et le séjour

Même question pour la nationalité et le séjour (le lien familial facilite-t-il l'immigration ? peut-il faire obstacle à des mesures d'expulsion ?)

C - La représentation

- Quels sont dans votre droit les mécanismes qui donnent à un membre de la famille qualité pour représenter (par ex. pour et conclure des actes ou agir ou défendre en justice) un intérêt collectif de cette famille (par ex. défense du nom, de la mémoire des morts, etc.) ?

- Quels sont les mécanismes qui privilégient les autres membres de la famille dans la représentation de l'un de ses membres (par ex. en droit des incapacités, en droit médical, en droit des funérailles, en procédure civile, etc.) ?

- Et existe-t-il une hiérarchie prioritaire entre eux ?

D - Les avantages familiaux (droits et immunité)

- Quels sont dans votre droit les prérogatives qui résultent d'un lien familial (comme par ex. une priorité de mutation géographique dans la fonction publique) ?

- Existe-t-il des immunités liées à ce lien familial (comme par ex. pour la non-dénonciation de crime, pour le vol entre époux, etc.) ?

E - Les sujétions et charges familiales

- Existe-t-il corollairement des infractions spécifiques ou circonstances aggravantes liées au lien de famille ?

- Existe-t-il des mécanismes faisant peser sur un membre de la famille les conséquences des actes d'un autre membre (par ex. un licenciement de deux époux employés ensemble, une déchéance de nationalité, une responsabilité pénale ou civile pour autrui, etc.) ?

- Existe-t-il dans votre droit des actes interdits en raison d'un lien de famille (par ex. Incapacité de témoigner, de siéger dans la même juridiction ou tout autre organe, de reprendre une entreprise en « *faillite* », de conclure certains contrats onéreux ou gratuits, etc.) ?

II.- LA SOLIDARITE FAMILIALE DE LA VIE QUOTIDIENNE : L'ENTRAIDE

A - Sur le plan financier

- Quels sont les mécanismes d'obligation alimentaire et de secours ?

- Jusqu'à quels membres de la famille s'étendent-ils ?

- Ont-ils la même intensité à l'égard de tous ?

- Existe-t-il des barèmes ?

- Par quelles autorités les difficultés sont-elles tranchées (tribunaux, organismes sociaux ou administratifs) ?

B - Sur le plan matériel et moral

- Quelle est la prise en compte des entraides matérielles sur le plan professionnel (collaboration familiale, entraide agricole, etc.) ?

- Sur le plan privé (hébergement, éducation des enfants, etc.) ?

III.- LA SOLIDARITE FAMILIALE SUR LE PLAN PATRIMONIAL

A - Sur le plan fiscal

- Quelles sont les incidences fiscales du lien de famille dans l'établissement des divers impôts (sur les revenus, le patrimoine, les successions et donations) ?

- Y a-t-il une imposition commune obligatoire, et dans quels cas ?
- Y a-t-il des allègements liés aux liens familiaux ?
- Quelles sont les incidences de ce même lien quant à la dette d'impôt ?
- Y a-t-il solidarité, et dans quels cas ?
- Existe-t-il des recours quant à la charge définitive ?

B - Sur le plan de la protection sociale

- Le bénéfice de la sécurité sociale d'un individu s'étend-il à sa famille ?
Dans quels cas et dans quelle mesure ?
- Même question pour les mécanismes de retraite.

C - Sur le plan successoral

- Quelle est dans votre droit l'étendue de la « *famille successorale* » ?
 - Quelles sont les hiérarchies selon la proximité familiale ?
 - Quelle est la marge de liberté laissée au de cujus ?
 - Quelle est la place de la famille dans le règlement de la succession (exécuteur testamentaire ou équivalent, etc...) ?
-